



10 février 2021

Honorable Ernie Steeves, ministre
Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Place Chancery
C. P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

OBJET: CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2021-2022
« LES ENJEUX ET LES POSSIBILITÉS DANS LE SECTEUR D'ÉDUCATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK »

Monsieur le ministre,

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB) et ses Conseils d'éducation de district (CÉD) francophones membres remercient le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'avoir invité les gens à participer au processus de consultation prébudgétaire pour le budget 2021-2022.

La FCÉNB et les CÉD Nord-Ouest et Sud ont participé à une session de travail afin de répondre à l'invitation du gouvernement du Nouveau-Brunswick de faire part de leurs points de vue sur les enjeux et les possibilités, dans le système d'éducation, qui se présentent à la province et les meilleurs moyens de les aborder.

La FCÉNB et ses membres vous présentent des démarches à entreprendre dans deux secteurs clés et un secteur critique, identifiés dans le système d'éducation, qui répondent directement aux questions liées à trois des six grandes priorités du gouvernement, soit :

- Quels sont les outils et les ressources nécessaires pour soutenir l'apprentissage mixte dans notre système d'éducation?
- Sur quoi le gouvernement devrait-il concentrer son attention pour créer des communautés dynamiques et viables?
- Quelle priorité le gouvernement devrait-il accorder aux efforts pour protéger l'environnement et remédier aux conséquences du changement climatique?

Voici les trois secteurs d'interventions qui méritent des attentions particulières dans le système d'éducation :

- Le transfert des pouvoirs de la petite enfance vers les conseils d'éducation de district
- L'enveloppe égalitaire
- L'enveloppe en capital / infrastructures



Les conseils d'éducation préconisent une relation bilatérale entre eux et le gouvernement afin de permettre leur pleine participation dans l'élaboration du protocole d'entente pour baliser judicieusement le **transfert des pouvoirs de la petite enfance** vers les conseils d'éducation de district. Si on adopte l'approche d'une saine gestion participative et de concertation, tous les intervenants seront en mesure d'identifier judicieusement quels sont les besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour répondre aux exigences des nouveaux rôles et responsabilités en petite enfance pour les directions des districts scolaires.

Le deuxième secteur clé constitue « **l'enveloppe égalitaire** » qui est octroyée exclusivement au secteur d'éducation francophone au Nouveau-Brunswick par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces fonds soutiennent une des « finalités » des conseils d'éducation de districts francophones qui est intitulée « La construction identitaire » et sont utilisés pour remplir le mandat culturel et identitaire de l'école francophone selon le document « Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du rapport du panel d'experts sur le financement de l'école francophone » soumis au Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone (GACEF), par Pierre Marcel-Desjardins, en septembre 2012.

L'enveloppe égalitaire a été créée pour assurer la réalisation de l'égalité réelle en éducation où les minorités de langue officielle, au Nouveau-Brunswick, reçoivent un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité officielle, suivant leur situation et leurs besoins particuliers. Les conseils d'éducatifs de district demandent au gouvernement d'assurer la pérennité de l'enveloppe égalitaire par sa reconduction de 2021-2022 à 2024-2025 et d'en assurer son indexation conformément au taux d'inflation provincial.

Le troisième secteur d'intervention dans le système d'éducation au Nouveau-Brunswick nécessite toute l'attention des intervenants du gouvernement et ceux du milieu scolaire. Le « **budget en capital / infrastructure** » constitue le secteur d'intervention le plus critique. Au fait, même si le mode « actuel » employé pour faire de l'éducation emprunte une voie de plus en plus hybride (présentiel-virtuel) en raison de la COVID-19, il demeure que de prime à bord, le modèle de l'ensemble du système d'éducation a été conçu pour être « présentiel » par l'entremise des infrastructures.

Les conseils d'éducation de district exhortent le gouvernement à renforcer la pérennité du budget en capital pour les infrastructures dans le système scolaire afin qu'ils soient adaptés et répondent adéquatement :

- aux besoins des élèves en premier et de l'ensemble du personnel;
- aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'hygiène;
- aux meilleures normes écoénergétiques; et,
- aux meilleures normes de bâtiment durable.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souligne que les réalités de la pandémie ont considérablement modifié les perspectives financières de la province. De plus, que ces circonstances soulignent l'importance de rechercher systématiquement les possibilités d'amélioration qui permettent de réaliser des économies, d'optimiser les ressources et de fournir des services d'éducation d'excellente qualité aux élèves néo-brunswickois. Cette position du gouvernement doit être suivie d'actions concrètes pendant et après la pandémie.





Le gouvernement mentionne qu'il veut maintenir sa priorité de fournir une administration responsable et de qualité en s'attaquant de front aux défis financiers et en améliorant continuellement la prestation des services. Si tel est le cas, serait-il approprié de considérer des projets d'immobilisations pour moderniser les infrastructures scolaires pour les rendre plus écologiques et durables ? De tels projets ont la capacité de diminuer les coûts d'exploitations en énergie, en eaux et égouts des infrastructures. En plus de réinvestir les économies des budgets d'exploitation dans les budgets en capitaux, nous serions en mesure de réduire considérablement notre empreinte écologique. Le système scolaire, incluant ses infrastructures, doit être à la hauteur et montrer le bon exemple à nos élèves en matière d'apprentissage : devenir responsable à la fois sur le plan financier et écologique.

Le 10 février 2021, le Premier ministre, Blaine Higgs, a prononcé son discours annuel sur l'état de la province. Le communiqué de presse qui s'en est suivi rapporte que le gouvernement reconnaît « ... que nous devons faire la transition vers une économie plus verte, mais nous devons le faire de façon méthodique [...] nous continuerons de travailler ensemble pour équilibrer notre durabilité économique et environnementale. » Cette démarche de transition vers une économie plus verte s'inscrit bien dans l'atteinte de la pérennité financière et écologique dans les deux systèmes d'éducation au Nouveau-Brunswick.

Les conseils d'éducation de district Nord-Ouest et Sud, membres de la FCÉNB, ont partagé leur liste de projets prioritaires qui vont générer un impact positif sur la qualité de l'enseignement, dont la réussite éducative, le bien-être des élèves ainsi que la construction identitaire.

Sans limiter, voici la liste de projets pour le District scolaire francophone Nord-Ouest :

– Polyvalente Cité-des-Jeunes	34,5 M \$	mi-vie
– École Saint-Jacques	11,5 M \$	
– École Régionale Sainte-Anne	5,5 M \$	
– Centre d'apprentissage Haut Madawaska	5,5 M \$	
– <u>École Mgr. Martin</u>	5,5 M \$	
	62,5 M \$	

Sans limiter, voici la liste de projets pour le District scolaire francophone Sud :

– École Mathieu-Martin	37 M \$	mi-vie
– Polyvalente Louis-J-Robichaud	25 M \$	mi-vie et bureaux district
– École Saint-Henri	11,3 M \$	mi-vie
– École Amirault	7,5 M \$	mi-vie
– École Mgr-Marcel-François-Richard	7 5 M \$	mi-vie
– École Carrefour-Beausoleil	4,6 M \$	agrandissement
– <u>École Abbey-Landry</u>	4 M \$	agrandissement
	96,9 M \$	

Afin de maintenir la qualité ainsi que la conformité des infrastructures des deux systèmes scolaires au Nouveau-Brunswick, il est impératif que le gouvernement puisse déposer des budgets en capital « pérennes », d'intervenir rapidement et en parallèle au sein des deux systèmes scolaires et de se doter d'un système équilibré d'évaluation de projets d'investissement.





Au cours de la présente pandémie, les perspectives de croissance ont été significativement modifiées, et par conséquent, occasionnent des répercussions économiques et fiscales sans précédent. Or, pendant la pandémie, les responsabilités fiduciaires demeurent en vigueur. Attendre à la prochaine reprise économique n'est pas une stratégie viable pour investir davantage dans les infrastructures des deux systèmes scolaires. En effet, cette négligence aura des effets pervers sur les infrastructures au détriment de la qualité de l'éducation. Bref, plus on attend pour réaliser des investissements judicieux dans les infrastructures, plus les projets sont dispendieux à réaliser puisque les coûts de matériaux et de la main-d'œuvre augmentent considérablement d'année en année et les infrastructures se détériorent plus vite d'année en année.

Les décisions que nous prenons dans les deux systèmes scolaires en tant que gouvernement, en tant qu'intervenants et en tant que province doivent prendre en considération la réussite éducative, le bien-être et la construction identitaire des élèves néo-brunswickois, mais également les répercussions de la pandémie, la nécessité de soutenir la reprise économique ainsi que la responsabilité financière. La gestion rigoureuse de nos dépenses et les investissements dans les domaines prioritaires (infrastructures scolaires) jouent un rôle tout aussi important dans le retour à l'équilibre budgétaire. La mise en place d'une reprise économique durable et viable nécessite des investissements avec des retombées économiques et écologiques positives à moyen et long terme.

La discipline budgétaire est de mise. La pandémie a plutôt mis en évidence la nécessité de toujours faire preuve de diligence à l'égard des finances publiques de la province. Des investissements pérennes dans les infrastructures permettront de diminuer les coûts d'exploitations. En éliminant le déficit et en rétablissant l'équilibre budgétaire, nous serons en mesure de réinvestir le coût du service de la dette publique dans les services publics. Un des meilleurs moyens d'atteindre notre objectif d'équilibrer le budget, de répondre aux besoins actuels et de bâtir un avenir meilleur est d'investir davantage dans les projets ayant de bons dividendes financiers et écologiques à moyen et à long terme.

En terminant, ce n'est que lorsque le gouvernement se joint aux conseils d'éducation de district (CÉD) et à leurs administrateurs que le système scolaire peut fonctionner pleinement, ce qui permet aux élèves d'en tirer pleinement parti. Il est capital que les CÉD soient reconnus comme faisant partie à part entière du système scolaire. Ils sont indivisibles au système scolaire. Ceci est une des conditions « sine qua non » qui permettent aux CÉD d'être au service du collectif et de prendre conscience que le collectif et l'équipe seront toujours plus forts que la somme des individualités. Ainsi la FCÉNB et ses CÉD membres s'engagent vivement avec le gouvernement et tous les autres intervenants, à vous aider à matérialiser la mission du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, qui est « de guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. »





Veillez témoigner, Monsieur le ministre, de notre entière collaboration.

Le président,



Robert Levesque
Président

RL / drc

Cc : Très honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau--Brunswick
Honorable Dominic Cardy, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Francine Cyr, présidente du DSFNO
Paul Demers, président du DFNS